



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/28
25 février 2004



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-deuxième réunion
Montréal, 29 mars - 2 avril 2004

PROPOSITION DE PROJET : CHILI

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Halon

- Élimination de la consommation de halons : Partie a) programme d'assistance technique, Partie b) équipement pour la récupération et le recyclage des halons Banque mondiale

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET CHILI

SECTEUR : Halons

Consommation sectorielle de SAO (2001): 0,9 tonnes de PAO

Seuils de coût-efficacité des sous-secteurs :

S.O.

Titre du projet :

Élimination de la consommation de halons : Partie a) programme d'assistance technique, Partie b) équipement pour la récupération et le recyclage des halons

Données relatives au projet	Gestion des stocks de halons
Consommation de l'entreprise (tonnes de PAO)	S.O.
Incidences du projet (tonnes PAO)	S.O.
Durée prévue du projet (mois)	30
Montant initial demandé (\$ US)	60 000
Coût final du projet (\$ US):	
Coûts différentiels d'investissement a)	55 850
Fonds pour imprévus b)	4 150
Coûts différentiels d'exploitation c)	0
Coût total du projet (a+b+c)	60 000
Participation locale au capital (%)	100 %
Pourcentage des exportations (%)	0 %
Montant demandé (\$ US)	60 000
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)	S.O.
Confirmation du financement de contrepartie?	Oui
Agence nationale de coordination	CONAMA
Agence d'exécution	Banque mondiale

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$ US)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)	
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$ US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral	

DESCRIPTION DU PROJET

1. La Banque mondiale demande 60,000 \$ US plus des frais d'agence de 4 500 \$ US pour un projet de gestion des stocks de halons au Chili. Le projet comprend deux volets principaux : un programme d'assistance technique et un élément de gestion des stocks de halons. Les activités afférentes au programme d'assistance technique comprennent l'installation d'une base de données sur les stocks de halons, l'assistance technique en rapport avec les mesures réglementaires et de politique et l'élaboration de l'ensemble du programme de gestion des stocks de halons, la formation et l'éducation en matière de techniques de remplacement et de gestion des stocks de halons. L'élément gestion des stocks de halons comprend l'installation de l'équipement de recyclage et de récupération. Le projet définira un cadre réglementaire conforme aux exigences du Protocole de Montréal, aux lois nationales et à l'expérience en projets similaires.
2. Ce projet vise à promouvoir l'emploi de techniques de remplacement pour la lutte contre l'incendie dans les nouvelles installations et le développement d'une capacité nationale visant à mettre en valeur la capacité du pays à soutenir les usages essentiels de halon 1301 et de halon 1211.
3. Le gouvernement du Chili convient de ne demander aucune autre aide au Fonds multilatéral pour le secteur des halons et de la lutte contre l'incendie après que le projet aura été approuvé.

Données générales sur la consommation de halons

4. La proposition a indiqué que la consommation moyenne de halon 1211 et de halon 1301 au cours de la période allant de 1989 à 1996 a été de 17 et 7 tonnes métriques, respectivement, et que le Chili était tributaire des importations d'autres pays. Toutefois, depuis 1997, il n'y a eu aucune importation de halon 1211 ni de halon 1301. La proposition indiquait que tous les stocks existants de halons au pays étaient utilisés pour l'extinction des incendies dans les secteurs des télécommunications, des installations militaires, et du service aux navires étrangers. La consommation de base et la dernière consommation de halons du Chili a été indiquée comme étant 8,5 tonnes de PAO et 0,9 tonne de PAO (2001), respectivement, en vertu de l'Article 5. La capacité installée de halons au pays, selon l'estimation du projet, a été de 298,4 tonnes de PAO. Depuis 1992, certains utilisateurs d'importance critique ont converti leurs systèmes d'extinction d'incendies aux techniques de remplacement, principalement au FM200, et ils ont en stock 40 tonnes de halon 1301. Le projet soutiendrait le recouvrement de ce halon afin d'empêcher son échappement et de fournir un stock initial permettant de répondre aux besoins futurs à des fins militaires et à d'autres usages d'importance critique.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Observations du Secrétariat

5. La Commission nationale de l'environnement (CONAMA) sera l'agence d'exécution du projet, en coordination avec les principales entreprises de protection contre l'incendie. Il y a 15 producteurs d'extincteurs portatifs et/ou d'installations de systèmes d'extincteurs fixes installés. Trois ont déjà manifesté leur intérêt à participer au projet. Si plus d'une entreprise manifeste le désir de participer à titre d'exploitant, CONAMA évaluera sa capacité et ses ressources lui permettant d'effectuer le travail au pays.

6. Le projet prévoit un processus de contrôle de la qualité basé sur la participation de plusieurs entreprises au Chili fournissant des services de contrôle de la qualité. Après approbation, CONAMA sélectionnera l'une des entreprises qui deviendra responsable de la certification de la qualité des halons récupérés et recyclés en fonction des exigences des normes internationales.

7. Le coût total est de 41 550 \$ US pour couvrir les coûts d'investissement, plus 14 300 \$ US pour l'assistance technique. Il y a des frais pour imprévus de 4 150 \$ US.

8. La dernière consommation de halons, présentée par le Chili en 2001, était de 0,9 tonne de PAO par rapport à une consommation de base de 8,5 tonnes de PAO. Il n'est donc pas requis que le projet assure la conformité au gel ou à la réduction de 50 pour cent en 2005, et du financement pourrait être offert dans le contexte d'une fenêtre pour l'accélération de l'élimination ou le maintien de rythme en vertu de la Décision 40/7, par. b)ii), « pays à faible volume de consommation de bromure de méthyle, halon, tétrachlorure de carbone et 1,1,1-trichloroéthane. »

RECOMMANDATIONS

9. Ce projet est recommandé pour approbation en vertu de la Décision 40/7 par. b)ii) dans l'attente de la disponibilité de fonds totalisant 60 000 \$ US plus des frais d'agence de 4 500 \$ US, à condition que, muni de l'approbation de ce projet, le gouvernement du Chili convienne d'interdire toute nouvelle importation de halons six mois après l'installation de l'équipement comportant des halons et de ne demander aucune aide supplémentaire du Fonds multilatéral pour le secteur des halons et de la lutte contre l'incendie.
